

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 19 septembre 2016

Délibération n° 2016-1479

commission principale: proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet : Gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

(IRSTEA) pour l'année 2016 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-

Méditerranée et Corse

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président: Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

<u>Absents excusés:</u> Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guilland), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

Conseil du 19 septembre 2016

Délibération n° 2016-1479

commission principale: proximité, environnement et agriculture

objet: Gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) pour l'année 2016 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération n° 2013-3937 du 27 mai 2013, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a approuvé l'implication de la Communauté urbaine à un projet de recherche partenarial avec l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA), établissement public à caractère scientifique et technologique. Ce projet de recherche porte sur les méthodes de gestion patrimoniale à long terme des réseaux d'eau potable. La convention de recherche partenariale, signée en 2013 avec l'IRSTEA, fixe les conditions de réalisation du projet de recherche sur 3 années, de 2013 à 2016.

Il est rappelé que la Communauté urbaine s'est engagée à contribuer à la phase méthodologique de l'étude par son expertise en gestion patrimoniale des canalisations d'eau potable et à fournir les données disponibles nécessaires au calage et à la validation de la méthode développée par l'IRSTEA. En contrepartie, les logiciels, prototypes ou modèles informatiques développés au cours du travail doctoral, objet de la convention, seront remis à la Communauté urbaine à l'issue des 3 années d'études prévues.

Il est rappelé également que les frais liés à ce projet de recherche, évalués à 396 138,60 €, concernent principalement la rémunération du doctorant et des scientifiques de l'IRSTEA. Les coûts sont partagés entre l'IRSTEA, avec un autofinancement à hauteur de 50 %, et 3 gestionnaires de réseaux d'eau potable identifiés comme des références dans le domaine de la gestion patrimoniale : la Métropole de Lyon, le Syndicat des eaux d'Ile de France (SEDIF) ainsi que Lausanne eau service.

Le budget prévisionnel de l'étude est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Financement	Montant (en €)
dépenses totales sur la durée du projet	396 138,60	financement total sur la durée du projet	396 138,60
salaire chargé scientifique confirmé (150 jours)	164 835,00	autofinancement de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)	198 138,60
salaire chargé scientifique niveau 2 (66 jours)	49 407,60	participation totale du Syndicat des eaux d'Ile de France (SEDIF)	66 000,00

Dépenses	Montant (en €)	Financement	Montant (en €)
salaire chargé doctorant (624 jours)	181 896,00	participation totale de Lausanne eau service	66 000,00
		participation totale de la Communauté urbaine de Lyon et de la Métropole de Lyon sur les années 2013 à 2016	66 000,00

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus sont nets de taxe.

II - Compte-rendu et bilans des actions réalisées au titre des années 2013 et 2014

Par délibérations n° 2013-3937 du 27 mai 2013 et n° 2014-0157 du 23 juin 2014, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a procédé en 2013 et 2014 à l'attribution de deux subventions de fonctionnement chacune d'un montant de 22 000 € à IRSTEA, dans le cadre de la convention de recherche visée plus haut.

En 2013, IRSTEA a réalisé un état de l'art complet des différentes méthodes utilisées à l'échelle internationale par les gestionnaires de réseaux d'eau pour programmer le renouvellement de leur patrimoine. Cet inventaire a permis à la Communauté urbaine puis à la Métropole de Lyon à compter du 1^{er} janvier 2015 de confirmer que les méthodes utilisées actuellement par ses services sont pertinentes, tout en imaginant quelques adaptations mineures.

La deuxième année a permis de tester les données disponibles pour construire un modèle stratégique pour des choix à long terme. Cette réflexion s'est avérée utile pour identifier les données actuellement manquantes qu'il faudra archiver dans les prochaines années (historisation des canalisations mises hors service).

III - Programme des actions pour 2015 et 2016

La troisième et dernière année est consacrée à la rédaction du manuscrit de la thèse. La méthode développée a été appliquée sur les territoires de Lausanne, du SEDIF et de la Métropole de Lyon. 11 indicateurs peuvent être comparés selon les scénarios futurs établis par le décideur. Par exemple, en évaluant quel serait l'impact sur les risques de casse si le renouvellement dans les 30 prochaines années se focalisait sur les canalisations en fonte grise.

Il n'a pas été versé de subvention sur l'année 2015.

Pour l'exercice 2016, la convention de recherche bipartite entre l'IRSTEA et la Métropole prévoit une subvention de la part de la Métropole d'un montant de 22 000 € à inscrire en section de fonctionnement du budget annexe des eaux. Ce projet de recherche répondant aux objectifs du 10° programme d'aides de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, la Métropole l'a sollicitée pour couvrir 50 % des dépenses.

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 000 € à l'IRSTEA, dans le cadre de l'action de recherche scientifique dans le domaine de la gestion patrimoniale des canalisations d'eau potable ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

- 1° Approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 000 € au profit de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) pour l'année 2016, conformément à la convention de recherche pluriannuelle signée en 2013 avec ledit Institut, dans le cadre d'une action de recherche scientifique relative à la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.
- 2° Autorise monsieur le Président à :
 - a) solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention de 11 000 €,

- b) accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.
- 3° Le montant à payer en 2016, soit 22 000 €, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux exercice 2016 compte 6743 opération n° 1P20O2193.
- **4° La recette** de fonctionnement correspondant à la subvention de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux pour un montant de 11 000 € compte 748 opération n° 1P20O2193.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.